



## SITUATION FINANCIERE

Association

Ligue Réunionnaise de  
Tennis de Table

au 30 septembre 2020

### Point sur la trésorerie du 01/01/2020 au 30/09/2020 – situation comptable au 30/09/2020

Dossier suivi par

Tom LAW DUNE  
Trésorier-adjoint

Téléphone  
0692 35 01 94

Courriel  
tomld974@yahoo.fr

La LRTT a œuvrée pour la réalisation de 3 grands événements sportifs, à savoir les stages jeunes en janvier 2020, les championnats de France des régions minimales en février 2020 et la formation arbitrage animée par M. RAECKELBOOM en mars 2020.

La LRTT a également engagé des dépenses courantes concernant les compétitions inscrites au calendrier entre janvier et mi-mars (indemnités juge arbitre, juge arbitre adjoint, coupes et médailles, indemnités mise à disposition salle, indemnités déplacement joueurs...).

Ci-après un point sur les grands postes du bilan et compte de résultat.

Adresse Siège social  
20, route P. Tsiranana  
97490 STE CLOTILDE

Site Internet  
www.lrtt.re

### I) Disponibilités au 30/09/2020

Au 30/09/2020, les soldes bancaires sur le relevé bancaire ainsi qu'en comptabilité s'élèvent à 72.933,68€. Le solde de la caisse au 30/09/2020 s'élève à 808,00€.

### II) Créances

Le montant de la créance ligue s'élève à -108,18€. La LRTT a une créance (montant négatif sur facture datée de 2019) d'un club. A ce jour nous n'avons pas de RIB pour le règlement.

Agrément Ministériel

Siret  
40900277100015

Code APE  
9312Z

RNA  
W9R1002606

### III) Subventions à recevoir

Au 30/09/2020, la ligue attend des subventions à hauteur de 9.800,00€.

Il s'agit de :

- Versement solde subvention REGION REUNION acquisition matériel sportif / programmes d'actions 04/2019-04/2020 d'un montant de 4.600,00€. La LRTT a déposée à la REGION REUNION le compte rendu de subvention le 07/08/2020. Le dossier a été accepté, à ce jour nous attendons le versement du solde ;
- Versement solde subvention REGION REUNION acquisition matériel sportif / programmes d'actions 2020 d'un montant de 5.200,00€ : le compte rendu sera à transmettre avant le mois de mai 2021.

Un compte rendu de subvention a été transmis pour toutes les subventions reçues en 2019.

## IV) Dettes

La LRTT a des dettes à hauteur de 175,00€. En effet, la ligue doit 100,00€ à un club pour la mise à disposition d'une salle en 2019, mais pas de RIB à ce jour pour le règlement.

Il y a aussi 75,00€ que la ligue doit à un club (vu avec le club, le règlement se fera ultérieurement au même moment que l'envoi de la facture 1<sup>er</sup> acompte saison 2020/2021).

2/4

## V) Emprunts et dettes financières

Ce poste s'élève à 550,00€. Il s'agit de cautions versées par les clubs lors de la facture du lancement de la saison 2020/2021.

## VI) Produits d'exploitation et exceptionnels

Les produits s'élèvent à 131.982,18€, dont 119.807,18€ pour la partie exploitation.

Ils correspondent, en grande partie, à la fois aux subventions affectées à l'exercice 2020 (68.200,00€) et aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs réunionnais (15.869,80€).

Les participations financières des jeunes pongistes aux deux stages jeunes de janvier 2020 s'élèvent à 1.480,00€. Pour le championnat de France des Régions minimes, la ligue a demandé la participation des joueurs aux frais, en versant 250,00€ par jeune, soit un total de 1.500,00€.

A noter que la LRTT a encaissée 319,50€ de participation au championnat vétérans du 26/01/2020. Des amendes d'un montant total de 120,00€ ont été infligées aux associations entre janvier et septembre 2020.

Le loyer du comité régional de pétanque est toujours de 250,00€/mois, les recettes T SHIRT TELETHON ont rapporté 120,00€.

Pour le point FFTT, voir le point VIII, plus bas.

## VII) Charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation est de 53.646,48 €.

Certains postes présentent des montants significatifs, à savoir :

- Achats d'équipements sportifs : 6 tables ont été achetées pour 4 clubs (montant total 5.016,54€), et des vêtements pour les championnats de France des régions minimes pour une valeur de 1.185,45€ ;
- Honoraires techniciens et entraîneurs : il s'agit des indemnités des entraîneurs durant les stage jeunes de janvier 2020 ;
- Voyages et déplacements : ce poste comprend la part que la LRTT a versée à l'ORESSSE pour le financement des billets d'avion des 6 jeunes + 1 encadreur (montant 3.051,55€) pour les championnats de France des régions minimes, les indemnités de déplacement pour les championnats séniors qui se sont déroulés en métropole (400,00€), la prime pour la meilleure équipe en phase 1 de championnat par équipes (600,00€), le reversement de la subvention département pour l'organisation du tournoi international des Aiglons d'Orient (1.500,00€), les frais de transport aller-retour des tables des Aiglons d'Orient vers le Club Omnisports de la Montagne (695,92€), la location d'un véhicule pour le transport des tables et stagiaires lors des stages jeunes de janvier 2020 (311,00€) ;

- Hébergements : comprend les indemnités des encadreurs pour les stages jeunes de janvier 2020 (540,00€) ainsi que l'hôtel où se trouvait les participants et l'encadreur au championnat de France des régions minimales (1.057,80€)
- Réceptions : des frais ont été engagés pour le pot de l'Assemblée Générale de la ligue (140,80€), les repas lors des championnats de France des Régions minimales (1.220,56€), les repas lors des stages jeunes (928,80€) ;
- Licences : comprend les points financiers au 31/12/2017, 31/12/2018, 31/12/2019, les soldes point financier au 30/06/2017, 30/06/2018, 30/06/2019, 30/06/2020, 15/09/2020 (les montants sont indiqués dans le compte de résultat) pour un total de 23.724,40€ ;
- Affiliations : comprend les points financiers au 31/12/2017, 31/12/2018, 30/06/2019, 31/12/2019 pour un total de 2.624,00€ ;
- Mutations : comprend l'ensemble des factures LRTT émises entre le 16/05/2017 et le 15/07/2020, soit 3.191,00€ ;
- Engagement aux compétitions : la LRTT a reçu deux factures de la FFTT concernant le point financier au 30/06/2019 et le 31/12/2019, pour un total de 3.815,00€.

## VIII) Point avec la FFTT

Suite à de multiples envois de mails à la FFTT, la ligue réunionnaise a pu avoir du trésorier fédéral, M. RAY, un point sur les dettes et créances LIGUE TRANSITOIRE ainsi qu'un point sur les dettes et créances de la saison 2019/2020. A ce jour l'ensemble des dettes et créances vis à vis de la FFTT sont soldées.

### 1<sup>er</sup> point : LIGUE TRANSITOIRE :

Ce que la FFTT doit à la LRTT : les versements des clubs à la CIT pour la balance saison 2016/2017, 2017/2018, acompte 2018/2019 (32.459,12€) a été rendue totalement à la LRTT. Pour information, la FFTT nous avait déjà avancé la somme de 20.000,00€ (deux versements de 10.000,00€, un en 2018 et l'autre en 2019). Nous croyions que cette avance devait être rendue à la FFTT, au final elle reste bien dans les comptes de la LRTT. Le reliquat de 12.459,12€ nous a été rendu.

Le solde de subvention 2016/2017, subvention 2017/2018 et 2018/2019 nous a aussi été rendu (7.625,00€).

Ce que la LRTT doit à la FFTT : en 2018 total de 9.153,75€, qui comprend le solde point financier au 30/06/2018, mutations en 2018, point financier au 31/12/2018.

En 2017 un total de 8.140,00€ comprenant les mutations, solde point financier au 30/06/2017, point financier au 31/12/2017.

Les détails sont indiqués dans le compte de résultat (montants par année). A noter que le solde point financier au 30/06/2019 de 1.944,65€ figurait également dans les sommes dues au titre de la ligue transitoire.

Au final la FFTT a reversé à la LRTT la somme de 845,72€.

### 2<sup>ème</sup> point : DETTES ET CREANCES SAISON 2019/2020 :

Ce que la FFTT doit à la LRTT : la subvention 2019/2020 (7.715,00€), le remboursement d'une facture achat outil visio ZOOM (139,90€), le remboursement de la caution engagement championnat de France des régions minimales (800,00€). Soit un total de 3.989,90€.

Ce que la LRTT doit à la FFTT : point financier au 31/12/2019 (10.529,85€), mutations (495,00€), solde point financier au 30/06/2020 (691,15€). Soit un total de 11.844,70€.

Au final, la LRTT a versé à la FFTT la somme de 7.854,80€.

## IX) Résultat net

Au 30/09/2020, la LRTT réalise un résultat positif de 78.335,70€.

### EN CONCLUSION :

4/4

La LRTT n'a pas pu réaliser son programme d'actions comme prévu, du fait de la crise sanitaire de la COVID 19, qui a suspendu vers la mi-mars la saison 2019/2020, et qui a reporté le début de la saison 2020/2021 à octobre 2020.

Par conséquent, la ligue dispose d'un résultat très excédentaire et de ressources financières conséquentes.

Ce résultat de 78.335,70€ s'explique par :

- Les subventions concernant l'année 2020, déjà versées, de la REGION REUNION (20.800,00€), DEPARTEMENT DE LA REUNION (3.500,00€), AGENCE NATIONALE DU SPORT (15.700,00€). Ces subventions n'ont quasiment pas encore été utilisées ;
- Les recettes récoltées entre juillet et août 2020, des différents clubs de l'île, c'est à dire la facture balance 2019/2020 et la facture lancement saison 2020/2021 (15.869,80€) ;
- L'arrêt de la saison sportive 2019/2020 au mois de mars 2020 et le report de la saison 2020/2021 a considérablement réduit les dépenses de la LRTT.

Ce résultat ainsi que les disponibilités (banque) de la LRTT doit être relativisé puisque les dépenses ont été mises quasiment à l'arrêt depuis la mi-mars 2020.

Comme indiqué lors du compte rendu financier de l'exercice 2019, la LRTT doit poursuivre voire accentuer les investissements pour la fin d'année 2020 et l'année prochaine, puisque la ligue a les capacités financières pour le faire.

Il faut toujours garder à l'esprit que la trésorerie LRTT doit s'atteler à maîtriser des dépenses.

**La Présidente**

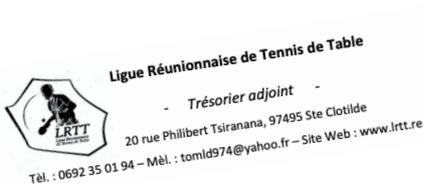


**Isabelle ALLIOT-MICHOUX**

**Le Trésorier**



**Erik LAW WUN**



**Le Trésorier adjoint**



**Tom LAW DUNE**